



CA.WH.FI

CENTRAL AFRICA WORLD HERITAGE FOREST INITIATIVE

INITIATIVE POUR LE PATRIMOINE MONDIAL FORESTIER D'AFRIQUE CENTRALE



4^{ème} REUNION DU COMITE DE PILOTAGE

Principales conclusions et recommandations adoptées

Yaoundé, Cameroun, du 30 mars au 2 avril 2009



Convention du patrimoine mondial



Principales conclusions et recommandations adoptées

Recommandations Transversales

1. Créer ou redynamiser les Comités Nationaux du Patrimoine Mondial dans le cadre de la mise en place des plateformes nationales de concertation des différents acteurs concernés par la gestion de sites inscrits ou potentiellement éligibles au Patrimoine Mondial.
2. Introduire un axe d'intervention qui mettra un accent particulier sur la contribution des aires protégées à l'atténuation des changements climatiques ainsi que sur les mesures à prendre pour l'adaptation des sites du patrimoine Mondial aux dits changements.
3. Améliorer la gestion et consolider les sites du Patrimoine Mondial existants et créés dans le cadre du programme CAWHFI, par la mise en place de mécanismes de financement durable. Une piste à explorer étant la valorisation des stocks de carbone selon les différents modes d'utilisation des terres.
4. Rappeler aux Etats, leurs engagements et obligations en rapport avec la nomination des sites de leurs pays respectifs en qualité de Réserves de biosphère ou de Sites du Patrimoine Mondial.
5. Etudier dès maintenant les solutions viables et déterminer avec les gouvernements des pays, les modalités de prise en charge par les Etats des salaires des Ecogardes.
6. Prendre les modèles des textes juridiques de la RCA et du Congo définissant le statut des Eco gardes pour proposer un texte similaire aux autres pays, en vue de l'harmonisation des politiques et législations, dans le cadre de l'étude programmée par le RAPAC avec les appuis des programmes CAWHFI et ECOFAC.
7. Demander une intervention forte de la COMIFAC pour une régulation plus rigoureuse du commerce des munitions de chasse au travers d'une action de sensibilisation à mener en direction de la principale société de production de munition basée à Pointe Noire au Congo et qui alimente l'ensemble des pays de la CEMAC. Il s'agira aussi d'interpeller les Ministères en charge de la délivrance des droits d'implantation des points de vente de munition pour qu'ils soient proche des zones de valorisation cynégétique et éloignés des parcs nationaux.
8. Saisir la possibilité qu'offre l'OCDE qui permet d'engager une procédure pour rappeler leurs responsabilités aux entreprises relevant de ses pays membres en cas de non respect des normes environnementales ou sociales par celles-ci.
9. Privilégier l'approche par « **complexe** » dans la formulation du projet GEF sur la « **Gestion de la faune** » initié par la FAO et les autres partenaires compte tenu du montant alloué par le GEF (5 millions de dollars), de manière à retenir les sites pilotes dans les paysages (BIGACO, TNS, TRIDOM et un paysage en RDC pour couvrir objectivement les 4 pays concernés par le projet (le Congo, le Gabon, la RCA et la RDC).
10. Concernant le Cameroun, qui avait aussi marqué un grand intérêt pour le projet, mais qui n'avait pas écrit une lettre d'intention au GEF, il peut encore être envisagé qu'il confirme cet intérêt en indiquant sur lequel des projets qu'il avait présenté au GEF il souhaite que les fonds à allouer pour son intégration soient prélevés.

Gamba Konkouati

11. Redynamiser la coordination binationale du complexe écologique. Dans un premier temps l'accord de coopération binational sera rédigé pour le Parc Transfrontalier Mayumba-Conkouati (PTMC), extensible dans un deuxième temps à l'ensemble du BIGACO.
- 12. Confier le pilotage « extérieur » du processus de création de l'aire transfrontalière Mayumba-Conkouati à l'UNESCO et au RAPAC pour relayer et propulser le processus engagé à la base par les Conservateurs des deux sites jusqu'au stade actuel, lorsqu'il s'agira de saisir les niveaux nationaux.**
13. Saisir l'opportunité qu'offre la composante Union européenne pour entreprendre les démarches auprès des entreprises pétrolières en vue de leur implication plus effective dans la gestion durable du complexe des aires protégées de Gamba pour 2009, en s'appuyant sur l'exemple des sociétés forestières opérant dans la même zone; il s'agit de voir vers quels standards orienter l'intervention de ces entreprises (certifications ISO par exemple) et comment formaliser leurs appuis.
14. Utiliser également l'opportunité qu'offre la composante Union européenne pour organiser la médiation en vue de résoudre les différents problèmes d'exploitation dans les zones classées (par exemple pour le cas du Gabon, entre le Ministère des Mines d'une part et le Ministère en charge du Tourisme et des Parcs Nationaux avec l'implication de l'ANPN). User de cette même opportunité pour appuyer aussi des concertations interministérielles.
15. Encourager les démarches entamées par la « Smithsonian Institution » dans le complexe d'aires protégées de Gamba (CAPG) pour sa nomination en tant que Réserve de Biosphère, statut qui, en première instance, paraît plus adapté à la complexité de sa situation du CAPG du fait des intérêts économiques divergents liés au potentiel pétrolier existant dans cette zone. Envisager, seulement en deuxième instance, la faisabilité du classement de certaines aires centrales du CAPG en sites du Patrimoine Mondial.
16. Considérer aussi cette approche « Réserve de Biosphère » pour le Parc Transfrontalier Mayumba-Conkouati (PTMC) afin d'envisager à un stade ultérieur, le jumelage des deux réserves de biosphères potentielles (CAPG et PTMC) dans le BIGACO.

TNS

17. Maintenir la dynamique en cours de recueil d'information pour la constitution du dossier de candidature du TNS au Patrimoine Mondial.
18. Organiser une rencontre avec les trois ambassadeurs permanent des Etats parties concernés auprès de l'UNESCO, dans le but de les informer et définir une approche commune concernant la soumission du dossier de candidature TNS.
19. Encourager la tenue d'une réunion du Comité Tri National de Supervision et d'Arbitrage (CTSA) à Brazzaville, sous le haut patronage de la COMIFAC, afin de manifester le souhait commun des Etats parties à soumettre conjointement le dossier de candidature TNS au Patrimoine Mondial. Cette rencontre au sommet visera notamment à mettre en évidence l'implication politique forte des trois pays concernant ce dossier.

TRIDOM :

20. Préparer et convoquer la réunion du CTPE TRIDOM avec possibilité de le faire en marge du lancement officiel du projet GEF-TRIDOM. Préparer une première proposition d'agenda du CTPE et l'envoyer au groupe TRIDOM pour avis, ajouts et finalisation. Transmettre à M. Robbert Bekker (coordonateur régional du GEF-TRIDOM) pour proposition d'inclusion dans le programme de lancement du projet GEF-TRIDOM.

21. Faire le point, au niveau de chaque pays sur la planification du zonage de l'interzone en veillant à la prise en compte des problématiques de l'extraction minière et de la création des corridors.
22. Préparation d'une proposition de protocole de libre circulation et envoyer au groupe TRIDOM.
23. Problématique Minière : préparer pour chaque secteur d'intervention une note d'information sur les développements miniers de chaque pays du TRIDOM.